## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: Y15.080809 - 19070026

Le 25/09/2015

Bien: Appartement N°0026

Adresse: Bâtiment 1907

13 place de la Pièce de l'Etang

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Numéro de lot:

Référence Cadastrale : NC

### PROPRIETAIRE

ESSONNE HABITAT 2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX **DEMANDEUR** 

ESSONNE HABITAT 2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX

Date de visite : 24/09/2015

Opérateur de repérage : LEDROLE JEAN

PAUL

DAGEDEGA

Siret VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) – Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr

Urgence seulement: 07.60.27.88.29

## NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° Y15.080809 - 19070026

Cette note de synthèse ne peut en aucun cas être annexée à un acte authentique

**INFORMATIONS GENERALES** 

Type de bien : Appartement N°0026

Nombre de pièces : 1

Etage: 2ème

Adresse : **Bâtiment 1907** 

13 place de la Pièce de l'Etang

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Réf. Cadastrale : NC

Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui** 

Propriétaire : **ESSONNE HABITAT** 

### **CONSTAT AMIANTE**

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

NOTE DE SYNTHESE

Siret VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) – Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr

Urgence seulement: 07.60.27.88.29



## DOSSIER AMIANTE PARTIES PRIVATIVES



#### **Article 1334-29-4** Le "dossier amiante – parties privatives" est :

- 1° Tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier ;
- 2° Communiqué par le propriétaire à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti. Une attestation écrite de cette communication est conservée par les propriétaires
- 3° Communiqué par le propriétaire aux personnes suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
  - a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1
  - b) Inspecteurs et contrôleurs du travail
  - c) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale
  - d) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Rapport N°: Y15.080809 - 19070026 A

Siret VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone: 01.39.75.25.55 - Fax: 01.39.75.25.85 - E-mail: aadena78@aadena.fr

Urgence seulement: 07.60.27.88.29

1/11



SUIVI DES	COMMUNICATION			
Date	Nom / Société	Qualité	Objet	Signature

Rapport N° : Y15.080809 - 19070026 A

2/11

Diffusion interdite sans autorisation préalable de LEVEL, BEAUVALLET, LEMOINE, RODDE et COLTEY, notaires associés



## DOSSIER AMIANTE PARTIES PRIVATIVES

-Articles L. 1334-15 à 18, L. 1334-16, R. 1334-20, R. 1334-23, R. 1334-24, R. 1334-25, R. 1334-27, R. 1334-29 et R. 1334-29-4 du Code de la Santé Publique et Article L271-4 à 6.

-Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis

> -Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante -Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique, liste A -Arrêté du 12 décembre 2012 : évaluation des matériaux et produits de la liste A -Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012

## INFORMATIONS GENERALES

#### **DESIGNATION DU BATIMENT A.1**

Nature du bâtiment : Appartement N°0026 Escalier: Cat. du bâtiment : **Habitation (Parties privatives** Bâtiment: d'immeuble collectif d'habitation) Porte:

Nombre de Locaux : 1

Qualité:

Etage: 2ème

Numéro de Lot :

Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Non Communiquée

Adresse: Bâtiment 1907 13 place de la Pièce de l'Etang

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Propriété de: **ESSONNE HABITAT** 

2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX

Néant

Néant

#### **DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE A.2**

**ESSONNE HABITAT** Nom:

Adresse: 2 Allée Eugène Mouchot BP 79

91131 RIS-ORANGIS CEDEX

Moyens mis à

Documents

fournis:

disposition:

#### **A.3 EXECUTION DE LA MISSION**

Rapport N°: Y15.080809 - 19070026 A Date d'émission du rapport : 25/09/2015

Le repérage a été réalisé le : 24/09/2015 Accompagnateur: Pas d'accompagnateur

Par: LEDROLE JEAN PAUL Laboratoire d'Analyses : N° certificat de qualification : 67 Adresse laboratoire: Date d'obtention : 09/01/2012

Le présent rapport est établi par une personne dont les Numéro d'accréditation :

compétences sont certifiées par :

Rapport N°: Y15.080809 - 19070026 A

78990 ELANCOURT

Organisme d'assurance **GENERALI GINGER CATED** professionnelle:

**ZAC La Clef Saint Pierre** 

78 rue Victor Hugo 12 avenue Gay Lussac Adresse assurance: 24001 PÉRIGUEUX CEDEX

N° de contrat d'assurance AN529185

Date de commande : 30/07/2015 Date de validité : 31/12/2015

### CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise Date d'établissement du rapport :

Fait à LES ALLUETS-LE-ROI le 25/09/2015

Cabinet: **SERVEX** 

Nom du responsable : VALET Ludovic

Nom du diagnostiqueur : LEDROLE JEAN PAUL

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Siret VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600

Téléphone: 01.39.75.25.55 - Fax: 01.39.75.25.85 - E-mail: aadena78@aadena.fr

Urgence seulement: 07.60.27.88.29

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34 Utilisateur: Monsieur Romain VASSY

Diffusion interdite sans autorisation préalable de LEVEL, BEAUVALLET, LEMOINE, RODDE et COLTEY, notaires associés

3/11



## C SOMMAIRE

INFURWATION3 GENERALE3	
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	3
EXECUTION DE LA MISSION	
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	3
SOMMAIRE	4
CONCLUSION(S)	5
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	
PROGRAMME DE REPERAGE	€
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	7
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	7
COMMENTAIRES	7
ELEMENTS D'INFORMATION	8
ANNEXE 1 – CROQUIS	ç
ATTESTATION(S)	

Rapport N° : Y15.080809 - 19070026 A

4/11

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34 Utilisateur : Monsieur Romain VASSY

Déposé le 19/02/2019 Dossier: SAINT FARGEAU-PONTHIERRY



## 2 rue traversière - ZA Moulin Capignard **78580 LES ALLUETS LE ROI**

## CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

5/11 Rapport N°: Y15.080809 - 19070026 A

Diffusion interdite sans autorisation préalable de LEVEL, BEAUVALLET, LEMOINE, RODDE et COLTEY, notaires associés

Siret VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone: 01.39.75.25.55 - Fax: 01.39.75.25.85 - E-mail: aadena78@aadena.fr Urgence seulement: 07.60.27.88.29

## **E PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

#### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 24/09/2015

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

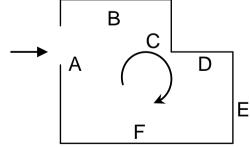
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

#### Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 de décembre 2008 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

Rapport N° : Y15.080809 - 19070026 A

6/11

Siret VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) – Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr

## **RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE**

LIST	LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION					
N°	Local / partie d'immeuble	Visitée	Justification			
1	Entrée	OUI				
2	Salle de bains/WC	OUI				
3	Séjour	OUI				
4	Cuisine	OUI				
5	Cave	OUI				

#### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée	Mur	A, B, C, D	Peinture
1	Entrée	Plafond	Plafond	Peinture
2	Salle de bains/WC	Mur	A, B, C, D	Peinture
2	Salle de bains/WC	Plafond	Plafond	Peinture
2	Salle de bains/WC	Mur	A, B, C	Faience
3	Séjour	Mur	A, B, C, D	Peinture
3	Séjour	Plafond	Plafond	Peinture
4	Cuisine	Mur	A, B, C, D	Peinture
4	Cuisine	Plafond	Plafond	Peinture
4	Cuisine	Mur	B, C	Faience

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR Néant

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE Néant

## LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS Néant

LEGENDE							
Présence A : Amiante		N : Non Amianté a? : Probabilité de p		résence d'Amiante			
Etat de dégradation des		F, C, FP	BE : Bon état	<b>DL</b> : [	Dégradations locales		ME : Mauvais état
Matériaux	Autres matériaux		MND : Matériau(x) non dégradé(s) MD : Matéria		MD : Matéria	au(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation						
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						
Recommandations des autres	EP	EP Evaluation périodique					
matériaux et produits.	AC1	AC1 Action corrective de premier niveau					
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2	AC2 Action corrective de second niveau					

#### **COMMENTAIRES**

7/11

Urgence seulement: 07.60.27.88.29

Néant

## **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet <a href="https://www.sinoe.org">www.sinoe.org</a>

Rapport N° : Y15.080809 - 19070026 A

8/11

Siret VERSAILLES : 338 948 896 00091 (code APE : 7120B) – Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone : 01.39.75.25.55 – Fax : 01.39.75.25.85 – E-mail : aadena78@aadena.fr

Urgence seulement: 07.60.27.88.29

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34 Utilisateur : Monsieur Romain VASSY il espace notarial espace notarial espace notarial espace notarial espace notarial espace notarial esp

Dossier: SAINT FARGEAU-PONTHIERRY

Déposé le 19/02/2019



# 2 rue traversière - ZA Moulin Capignard 78580 LES ALLUETS LE ROI

## **ANNEXE 1 - CROQUIS**

	REPERAGE USUEL		Bâtiment 1907		
N° dossier : Y15.080809 - 190	70026	Adresse de l'immeuble :	13 place de la Pièce de l'Etang 77310 SAINT-FARGEAU-		
N° planche: 1/1 Version	n: 0 Type: Croquis		PONTHIERRY		
		DA: A NI			
Origine du plan : Cabinet de d	lagnostics	Bâtiment – Niveau :	Croquis		
9		<u></u>			
100000000000000000000000000000000000000					
Cuisine					
	Cáigur				
Salle de bains/WC	Séjour		Cave		
Salle de Dallis/WO			Cave		
Entrée					
And wood and a second					

Rapport N°: Y15.080809 - 19070026 A

9/11

Siret VERSAILLES : 338 948 896 00091 (code APE : 7120B) – Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone : 01.39.75.25.55 – Fax : 01.39.75.25.85 – E-mail : aadena78@aadena.fr

Urgence seulement : 07.60.27.88.29

### ATTESTATION(S)

#### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER RESEAU AADENA

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir par contrat Nº AN529185

Nom de l'assuré : Servex

Demeurant: 2 RUE TRAVERSIERE 78580 LES ALLUETS LE ROI

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de Diagnostiqueur Immobilier.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés ou sous traitants, aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente

Le Constat de risque d'exposition au Plomb

Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux et démolition, dossier technique amiante)

La présence de Termites

L'Etat de l'installation de Gaz

Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)

L'Etat de l'installation intérieure d'électricité

Etat des risques naturels et technologiques

Contrôle des installations d'assainissement NON collectif

- ➤ Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier
- Les activités complémentaires suivantes :

La présence d'insectes xylophages et de champignons Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à lignivores

L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable

Relevé de côte et plan de l'existant / Prise de mesure

Etat descriptif de division

Etat des lieux locatifs

Diagnostic Radon

Sécurité Incendie

Taux Zéro

Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien &

Loi SRU: Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans

Certificat de logement décent

Etat du dispositif de sécurité des piscines

Calcul des Millièmes de Copropriété

Contrôle des installations électrique par thermographie infrarouge sous réserve que l'assuré dispose de la qualification APSAD

Diagnostic accessibilité des ERP et des voieries

Infiltrométrie Formation / Audit certification

Analyse thermique

Thermographie des bâtiments

#### MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus: 1.300.000 € par sinistre et 1.500.000 € par année d'assurance

La présente attestation est valable pour la période du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

> Fait à Périgueux, Le 17 novembre 2014 Pour faire valoir ce que de droit GENERALI PAR DELEGATION

Rapport N°: Y15.080809 - 19070026 A

10/11

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34



#### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



# Certificat

## **Diagnostics Techniques Immobiliers**

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

### LEDROLE JEAN-PAUL sous le numéro 67

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de disgnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
Ø	Amiante	Missions de repérage et de disgrostic de l'état de conservation des materiaux et produits contanant de l'amiente	09/01/2012	08/01/2017
	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	06/12/2011	
	☐ Mer ton Ponts:	Diagnostic du risque d'introducillen acrité d'emb des pelmanes (DRIPP)  Contrôle après travaux en présent e de ploma (CTPP)		05/12/2016
Ø	Termites  France  Gutemer:	Etal relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer	08/12/2011	05/12/2016
V	DPE	Diagnostic de parformance énergétique	28/12/2011	27420042
	☐ Martion DPE:	D'agnosiic de performance ériengétique tous lypes de béliments		27/12/2016
V	GAZ	Cal des installations intérieures de gaz	05/12/2011	04/12/2016
M	Electricité	Etat des installations interioures d'électricité	25/11/2013	24/11/2018

C20 - v12 du 14-10/2013





GINGER CATED - ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Eussac - 78 990 ELANCOURT Téléphone : 01 30 85 24 60 − Email : <u>il.panetier@groupe-cob.p.com</u> - Site : www.cated.fr

page 1 sur 2

Rapport N°: Y15.080809 - 19070026 A

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34

11/11

#### **ESSONNE HABITAT**

2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX

LES ALLUETS-LE-ROI, le vendredi 25 septembre 2015

**Référence Rapport :** Y15.080809 - 19070026

**Objet:** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien : Bâtiment 1907

13 place de la Pièce de l'Etang

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

**Type de bien :** Appartement N°0026

**Date de la mission :** 24/09/2015

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Ludovic VALET, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (RC Professionnelle AN529185 pour un montant de 1 500 000 €),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ludovic VALET SERVEX

Siret VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) – Assurance RC Professionnelle « GENERALI » n°AL816600 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr

Urgence seulement: 07.60.27.88.29

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34 Utilisateur : Monsieur Romain VASSY